



Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/44/741  
17 novembre 1989  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-quatrième session  
Point 119 de l'ordre du jour

PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'AFRIQUE AUSTRALE

Rapport de la Quatrième Commission

Rapporteur : M. Mohammad Saeed AL-KINDI (Emirats arabes unis)

1. A sa 3e séance plénière, le 22 septembre 1989, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Bureau, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa quarante-quatrième session la question intitulée "Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe" et de la renvoyer à la Quatrième Commission.
2. A sa 2e séance, le 2 octobre, la Quatrième Commission a décidé de tenir un débat général sur les points 18, 116, 118 et 12, 119 et 120 de l'ordre du jour, étant entendu que les différentes propositions qui s'y rapporteraient seraient examinées séparément.
3. La Quatrième Commission a examiné le point 119 à sa 5e séance, et de sa 9e à sa 16e séance, entre le 10 et le 25 octobre (voir A/C.4/43/SR.5, 9 à 16). Elle a tenu le débat général sur les points mentionnés ci-dessus - y compris le point 119 - de sa 9e à sa 16e séance, entre le 18 et le 23 octobre.
4. La Quatrième Commission était saisie du rapport du Secrétaire général sur la question (A/44/557).
5. A la 12e séance, le 20 octobre, le Président a appelé l'attention de la Commission sur le projet de résolution A/C.4/44/L.3\*.

\* Nouveau tirage pour raisons techniques.

6. A la 16e séance, le 25 octobre, le représentant de la Zambie a présenté le projet de résolution A/C.4/44/L.3\*, qui était parrainé par les pays suivants : Algérie, Allemagne, République fédérale d', Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Belgique, Bolivie, Brésil, Burundi, Cameroun, Canada, Chili, Danemark, Djibouti, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Guyana, Inde, Indonésie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Libéria, Madagascar, Malaisie, Mali, Maroc, Mexique, Myanmar, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Philippines, Portugal, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Soudan, Suède, Suriname, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Vanuatu, Venezuela, Zaïre, Zambie et Zimbabwe.

7. A la 16e séance, le 25 octobre, la Quatrième Commission a adopté sans opposition le projet de résolution A/C.4/44/L.3\* (voir par. 8).

#### RECOMMANDATION DE LA QUATRIEME COMMISSION

8. La Quatrième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution ci-après :

#### Programme d'enseignement et de formation pour l'Afrique australe

##### L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions antérieures relatives au Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe, en particulier la résolution 43/31 du 22 novembre 1988,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général 1/, qui rend compte des travaux du Comité consultatif du Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe et de l'administration du Programme pour la période allant du 1er septembre 1988 au 31 août 1989,

Prenant note de l'évaluation en cours du Programme,

Considérant l'assistance très utile que le Programme a permis de fournir aux peuples d'Afrique du Sud et de Namibie,

Notant avec satisfaction que la fourniture d'une assistance en matière d'enseignement et d'une assistance technique à l'Afrique australe préoccupe de plus en plus la communauté internationale,

---

\* Nouveau tirage pour raisons techniques.

1/ A/44/557.

Pleinement consciente de la nécessité de continuer à offrir à un plus grand nombre d'étudiants réfugiés d'Afrique du Sud et de Namibie des moyens d'étude et une orientation dans une vaste gamme de disciplines professionnelles, culturelles et linguistiques, ainsi que des possibilités de formation professionnelle et technique et des possibilités d'études supérieures aux niveaux universitaire et postuniversitaire dans les domaines d'étude prioritaires,

Fermement convaincue qu'il est essentiel de poursuivre et d'élargir constamment le Programme pour répondre aux besoins sans cesse croissants d'aide en matière d'enseignement et de formation des étudiants d'Afrique du Sud et de Namibie,

1. Fait sien le rapport du Secrétaire général sur le Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe;

2. Félicite le Secrétaire général et le Comité consultatif du Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe de leurs efforts soutenus en vue de favoriser encore le versement de contributions généreuses au Programme et de renforcer la coopération avec les organismes gouvernementaux, intergouvernementaux et non gouvernementaux participant à la fourniture d'une assistance en matière d'enseignement et d'une assistance technique à l'Afrique australe;

3. Exprime sa satisfaction à tous ceux qui ont apporté leur appui au Programme en versant des contributions, en fournissant des bourses ou en offrant des places dans leurs établissements d'enseignement;

4. Lance un appel à tous les Etats, institutions, organisations et particuliers pour qu'ils augmentent leur soutien financier et autre au Programme afin d'en assurer la continuation et l'expansion régulière.

-----